

CHAPITRE VII.

Qu'on doit demander à Dieu la délivrance des tentations intérieures. Abus qu'on peut faire de la soumission à la volonté de Dieu à cet égard. De quelle sorte on est obligé de regarder ces tentations, & qu'il est nécessaire d'en gémir.

LA priere n'étant autre chose qu'un gémissement du cœur & un cri de misérable, comme dit S. Augustin, son plus ordinaire objet doit être sans doute ce qui nous rend misérable & ce qui doit nous faire gémir, & c'est même par ce principe qu'elle demande à Dieu son Royaume & l'accroissement des vertus chrétiennes; parce qu'un cœur qui les aime, se tient misérable d'être privé de ce Royaume, & de ne posséder les vertus qu'imparfaitement.

On ne doit donc point douter aussi que nos prieres ne doivent avoir pour objet la délivrance des miseres de cette vie, de la mortalité du corps, & de toutes sortes de tentations en tant qu'elles retardent notre mouvement

vers Dieu, ou qu'elles nous mettent en danger de le perdre; & c'est ce que saint Augustin enseigne avec étendue dans la 50^e de ses Homélie, & en quoi il fait même consister une sorte de pénitence dans laquelle il dit que les justes doivent passer leur vie.

» La seconde pénitence, dit-il, est
 » celle que nous devons faire durant
 » tout le temps que nous sommes dans
 » cette chair mortelle. Nous devons
 » nous humilier continuellement devant
 » Dieu pour implorer sa miséricorde;
 » parce que personne ne désire véritablement
 » la vie éternelle, incorruptible & immortelle,
 » s'il n'est touché d'une douleur véritable
 » de se voir dans cette vie sujet au changement,
 » à la corruption & à la mort. Car
 » l'homme ne naît pas tellement dans
 » une vie nouvelle par la sanctification
 » du Baptême, qu'il soit délivré en même-temps
 » de toute la mortalité & de toute la corruption
 » de la chair, comme il l'est de tous ses péchés
 » passés. C'est pourquoi l'Écriture dit, avec
 » grande raison, ce que chacun de nous éprouve
 » en soi-même, tandis qu'il est dans cette
 » vie, que la chair corruptible ap-
 » pesantit l'ame, & que cette demeure

» terrestre entraîne toujours notre esprit
 » en bas, malgré la vivacité de ses pen-
 » sées. Puis donc que ce mal cessera
 » dans la béatitude, où la mort fera
 » comme absorbée dans la victoire,
 » qui peut douter que nous ne devions
 » souffrir avec peine la vie présente,
 » quelque bonheur temporel que nous
 » puissions y posséder, afin de nous
 » avancer, par tous les desirs de notre
 » cœur, vers la pureté incorruptible
 » de la vie future?

Que si la seule corruptibilité de nos
 corps doit nous être, selon ce saint
 Docteur, un sujet légitime de dou-
 leur, de regret & de prieres; com-
 bien les tentations qui mettent notre
 ame dans le danger de mourir par le
 péché, en sont-elles encore de plus
 pressants & de plus justes?

C'est aussi ce que ce Saint enseigne
 dans la fuite. » Le bienheureux Job,
 » dit-il, ne marque pas seulement qu'il
 » y a des tentations en cette vie, mais
 » que la vie même n'est qu'une tenta-
 » tion, lorsqu'il en parle en ces termes :
 » *Qu'est-ce que la vie de l'homme sur la*
 » *terre, qu'une tentation?* Que l'hom-
 » me donc qui n'est que terre & que
 » cendre, ne s'enfle point d'orgueil,

» jusqu'à ce que cette nuit soit entière-
 » ment passée, dans laquelle les bêtes
 » des forêts, les jeunes lions rugissants
 » & demandant à Dieu leur proie,
 » courent sans cesse. Ces bêtes, qui
 » sont les démons, ont osé même de-
 » mander Job pour leur être exposé
 » en proie, lui qui a dit que *la vie de*
 » *l'homme sur la terre n'est qu'une ten-*
 » *tation*, & ils n'ont pas épargné les
 » Apôtres, selon cette parole de J. C.
 » qui leur dit : *Satan a demandé qu'il*
 » *lui fût permis de vous tourmenter &*
 » *de vous cribler comme du froment.* Qui
 » est donc l'homme raisonnable qui ne
 » gémira pas dans une si grande misère,
 » & qui ne sera pas touché de douleur
 » de se voir réduit à un état si déplo-
 » rable? Qui ne demandera l'assistance
 » de Dieu avec une entière soumission
 » pour se rendre digne d'obtenir ce
 » qu'il demande, jusqu'à ce que cette
 » vie, qui n'est qu'une source conti-
 » nuelle de tentations, & une nuit
 » pleine de ténèbres, soit passée, &
 » qu'enfin ce jour éternel qui ne souf-
 » frira jamais de défaillance dans sa lu-
 » mière, commence à luire sur nous,
 » qu'il tire des ténèbres les choses les
 » plus cachées, & découvre les pen-

» fées des cœurs, & qu'ensuite Dieu
» rende à chacun des hommes la juste
» récompense de ses actions ?

Mais entre toutes les tentations, il n'y en a point sans doute qui soient un plus grand sujet de gémissement que celles qui divisent l'ame & la révoltent contre elle-même, que ces mauvais desirs qu'on éprouve malgré soi, qui ne présentent pas seulement à la volonté les objets les plus détestables, mais qui font qu'elle s'y porte par une partie d'elle-même, quoiqu'il y en ait une autre qui refuse d'y consentir.

On ne peut raisonnablement douter qu'on ne soit obligé de haïr cet état, d'en gémir, de demander à Dieu d'en être délivré. Il y a pourtant certains raisonnements trompeurs qui pourroient persuader le contraire à des personnes peu éclairées, & qu'il est bon de réfuter.

On pourroit donc dire que Dieu voulant, lorsque nous sommes attaqués de quelques sortes de tentations que ce soit, que nous soyons dans cette épreuve, notre volonté doit se conformer à la sienne, que nous devons nous trouver heureux dans cet état, que cette tentation, quelque

horrible qu'elle puisse être, doit nous tenir lieu de Dieu, & qu'étant marquée du caractère de la volonté de Dieu, elle doit nous être aimable, chère & précieuse; & l'on pourroit conclure, en suivant ces principes, qu'on devroit *regarder le diable comme un ami*, & qu'on devroit aimer toutes les opérations qu'il fait sur l'esprit & sur les corps, parce que Dieu les permet.

Quoiqu'il soit facile de reconnoître, par les principes que nous avons établis, que cette difficulté n'est dans le fond qu'une illusion; je crois néanmoins qu'il ne fera pas mauvais de les y appliquer en particulier, parce qu'elle seroit très-dangereuse pour ceux qui s'y laisseroient surprendre.

La raison est, qu'elle accoutumeroit l'esprit à regarder sans horreur certains états dont l'idée même est contagieuse, & que, sous prétexte de les faire regarder comme consacrés par la volonté de Dieu, elle y ouvriroit le cœur, & feroit qu'il s'y livreroit plus librement; ce qui l'approcheroit fort d'y consentir. Car il est difficile de faire ces précisions, d'aimer une chose comme ordonnée de Dieu, & de la haïr comme

138 *De ce que l'on doit*
dérégulée; de s'y plaire en une ma-
niere, & de s'y déplaire en une au-
tre, principalement quand les sens se
joignent avec les raisons spirituelles,
& qu'ainsi il y a deux raisons d'aimer
un objet; l'une comme ordonnée de
Dieu, & l'autre comme agréable.

Il est donc important de bannir les
fausses idées qui rendent ces tentations
aimables, & c'est ce qui sera facile à
ceux qui feront attention aux principes
qui démêlent ce qu'il peut y avoir
d'embrouillé dans cette matiere.

Notre volonté pour être droite, doit
être conforme à la volonté de Dieu,
considérée comme regle, comme loi
& comme justice; & par conséquent
nous devons juger de ces états comme
Dieu en juge, & nous devons y mettre
les différences qu'il y met.

Or il est certain que la loi souveraine
& éternelle met une extrême différence
entre les tentations intérieures, comme
celles qui attaquent la pureté & la paix
d'une ame attachée à Dieu & libre de
ces tentations. Car Dieu regarde cette
paix de l'ame & du corps, qui forme
la pureté, comme son ouvrage, comme
le vrai état de l'homme, comme celui
où il doit être; parce que, comme

demander à Dieu. L. II. 139
dit S. Augustin, nous ne posséderons ja-
mais une parfaite justice, que lorsque ^{Aug. in}
nous posséderons une paix parfaite. ^{Psal. 147.} Et
il regarde au contraire ces tentations
comme des effets de la concupiscence,
& par conséquent comme mauvaises
en elles-mêmes, comme des fruits du
péché, contraires à son ordre & à l'in-
stitution de la nature. Il peut les per-
mettre comme il permet les péchés;
mais il ne peut les opérer en nous, non
plus que les péchés: *Cupiditas vestra*
non est opus Dei. Dieu donc, selon sa
justice souveraine & immuable, dis-
tinguant tellement la concupiscence &
ses effets de la paix de l'ame & du corps
conforme à l'ordre naturel de l'hom-
me, nous devons en porter le même
jugement, & ne pas confondre des
états si différents.

Mais il ne faut pas s'imaginer que
ces différences doivent demeurer dans
l'esprit, & que la volonté ne doive pas
laisser d'embrasser également ces divers
états. Car si nous consultons cette mê-
me loi de Dieu, nous y verrons qu'il
est juste de désirer cette paix de l'ame
& du corps comme conforme à l'insti-
tution de Dieu & à la nature de l'hom-
me; qu'il est juste de haïr comme un

140 De ce que l'on doit
déréglement & un désordre de la concupiscence qui la trouble, & qu'ainsi nous devons gémir, nous estimer malheureux d'y être assujettis, & désirer d'en être délivrés par la grace de J. C.

C'étoit là la spiritualité de S. Paul; & il exprime distinctement tous ces sentiments dans l'Épître aux Romains. Il marque cette vue & cet amour de la volonté de Dieu comme justice & comme loi, en disant: *Je me plais dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur.*

Ad Rom.
7, 22.

C'étoit par cette loi qu'il reconnoissoit la concupiscence, & qu'il en jugeoit. *Je sens, dit-il, dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit, & qui me rend captif sous la loi du péché, qui est dans les membres de mon corps.*

Ibid. 23.

Voilà la concupiscence bien exprimée, & les tentations qu'elle produit. Mais quels étoient les mouvements de saint Paul, lorsqu'il éprouvoit ces tentations & cette loi de péché dans ses membres? Y étoit-il indifférent? *Se rouloit-il & se délectoit-il dans l'infection de cette corruption, comme parmi les odeurs des plus douces consolations? S'y abandonnoit-il sans discernement? Ne désiroit-il point d'en être délivré?*

demander à Dieu. L. II. 141

C'est ce qu'on peut apprendre par ce qu'il ajoute au même lieu: *Malheureux que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grace de Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur.* Il s'estimoit malheureux; *Infelix ego homo.* Il soupiroit après sa délivrance; *Quis me liberabit de corpore mortis hujus?* Il l'espéroit de la grace de Jesus-Christ: *Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum.*

Ibid. 24.

Mais puisque Dieu, dira-t-on, nous laisse dans cet état, puisqu'il permet que ces tentations nous attaquent, ne faut-il pas adorer sa volonté, y être soumis, se trouver bien en l'état où il nous met, & demeurer en paix, puisque la volonté de Dieu s'y trouve aussi-bien que dans un état plus heureux & plus tranquille?

Pour découvrir l'illusion de cette objection, il n'y a qu'à se servir de la même méthode dont nous nous sommes déjà servis d'ailleurs, qui est d'appliquer aux péchés ce qui est dit des tentations intérieures. Car quoique ces tentations ne soient pas péché, elles sont pourtant mauvaises, elles naissent du péché, elles portent au péché. Ainsi Dieu qui ne peut rien faire de déréglé,

peut bien les permettre comme il permet les péchés; mais il ne peut en être l'auteur. Or s'ensuit-il de ce que Dieu permet que les justes tombent dans plusieurs péchés, qu'ils doivent s'y plaire & en être bien-aises? Ne s'ensuit-il pas au contraire de ce que ces péchés que Dieu permet, sont contraires à sa loi & à sa justice, que nous devons les haïr, que nous devons en gémir, que nous devons désirer d'en être délivrés? On n'a donc qu'à entrer dans ces mêmes dispositions à l'égard des tentations intérieures dont il s'agit. Dieu les permet, il est vrai; mais comme elles sont mauvaises en elles-mêmes, il ne faut pas laisser d'en gémir & de les haïr, & d'en désirer la délivrance.

La loi éternelle nous prescrit tous ces mouvements, parce qu'il est juste de haïr en nous tout ce qui lui est contraire; & c'est pourquoi, comme le remarque S. Bernard après S. Grégoire, les Saints maudissent le jour de leur naissance, c'est-à-dire, la vie d'Adam, » & souhaitent qu'il soit court & que » la fin en vienne bien-tôt, parce que » c'est un jour de combat & de contradiction, dans lequel la chair ne cesse

» point de résister à l'esprit par ses dé-
 » firs, & la loi des membres de com-
 » battre incessamment la loi de l'esprit
 » par une rébellion infatigable. *Prop-
 » terea, huic diei maledixere Sancti,
 » brevem optantes, & cito verti in tene-
 » bras; quod sit contentionis & contra-
 » dictionis dies, dum non cessat in eo
 » caro concupiscere adversus spiritum,
 » legique mentis membrorum contraria
 » lex rebellione infatigabili assidue con-
 » tradicat.* «

Il est vrai qu'il faut adorer la volonté de Dieu, qui permet que nous soyons attaqués par ces tentations, comme il faut adorer le jugement par lequel il permet les péchés des hommes. Mais cette adoration ne doit point arrêter les mouvements que l'amour de la justice doit nous inspirer, ni à l'égard des péchés, ni à l'égard des tentations. Il n'est pas juste que les hommes péchent, quoiqu'il soit juste que Dieu permette les péchés, & qu'il les permette souvent pour le bien des hommes. Les tentations de même ne sont pas bonnes, quoiqu'il soit bon que Dieu les permette, & que les hommes en profitent par la résistance qu'ils y font.

Tout ce qu'il y a de vrai dans la doctrine que nous examinons, est que, soit à l'égard des péchés, soit à l'égard des tentations, il faut toujours éviter le trouble & l'inquiétude. Car la volonté de Dieu, à l'égard de ceux qui sont dans ces états, est qu'ils entrent dans les dispositions les plus propres pour y satisfaire à leurs devoirs, c'est-à-dire, pour résister aux tentations, & pour se relever de leurs péchés. Or bien loin que le trouble & l'inquiétude y soient favorables, ils peuvent beaucoup nuire à l'un & à l'autre. Car l'ame, en toutes ses actions, a besoin de paix, afin que son application & ses forces ne soient pas dissipées. Ainsi le pécheur même doit se procurer la paix & éviter ce qui la trouble, non pour demeurer dans le péché, mais pour en sortir.

Ce que nous avons dit suffit pour établir la nécessité de gémir dans ces tentations dangereuses & pénibles, principalement dans celles qui attaquent la pureté, & pour bannir par conséquent la mauvaise indifférence où l'on pourroit entrer en suivant le raisonnement caprieux que nous avons réfuté. Mais il faut ajouter quelques remarques

remarques plus précises sur les dispositions où l'on doit être, quand Dieu permet qu'on tombe dans ces états, & sur les prières qu'on doit y faire.

Il est premièrement certain qu'il faut désirer d'en être délivré après cette vie, parce que cet état de tentation est contraire à la parfaite union avec Dieu, dont le désir est essentiel aux Chrétiens. Ce n'est point là l'état de l'homme. Ce n'est point celui qui lui est promis. Ce n'est point celui qu'il doit désirer & où il doit rendre.

Il est encore certain qu'il faut faire des prières avec l'Eglise pour être préservé & délivré des tentations. Car elle ne demande pas seulement dans ces prières d'être préservée des péchés d'impureté, mais aussi des approches de ce vice. Elle fait pour cela tous les jours une prière expresse & solennelle à Complies, & elle la réitere dans plusieurs autres hymnes & dans plusieurs oraisons.

Quoiqu'elle sache que la pureté réside dans l'ame, elle ne demande pas seulement à Dieu la pureté de l'ame, mais aussi celle du corps : *Ut tibi casto corpore serviamus, & purâ mente placemus*; suivant en cela l'avertissement

2 Ad Cor

7. v. 1.

146 De ce que l'on doit
de saint Paul, qui ordonne aux Co-
rinthiens de se purifier de tout ce qui
souille le corps & l'esprit : *Mundemus
nos ab omni inquinamento carnis & spi-
ritus*, & qui met en cela la perfection
de la sanctification : *Perficientes sanc-
tificationem in timore Dei*.

Or si l'Eglise fait ces prières pour
nous, peut-on se dispenser de les faire
avec l'Eglise? Peut-on désavouer en
particulier ce qu'on aura demandé à
Dieu en public avec les autres fideles?
Et ne faut-il pas au contraire que ces
prieres publiques ne soient qu'une ex-
position de la disposition stable & per-
manente qui doit être en nous?

Il est clair de plus que toutes les
raisons qui nous engagent de prier
pour toutes les autres choses utiles à
notre salut, nous obligent de prier
pour être délivrés de ces tentations.

Epist. 123. Quoique Dieu sache nos besoins, dit
S. Augustin, & qu'il peut nous secourir
sans y être excité par nos prieres, il nous
commande pourtant de prier, afin de
nous faire désirer, parce que ce désir
même nous est utile. Or cette utilité se
rencontre particulièrement dans ce dé-
sir de l'exemption des tentations qui
attaquent la pureté. Car ce désir même

demande à Dieu. L. II. 147
est un moyen d'y résister. Il éloigne
l'ame d'y consentir. Il l'entretient dans
l'horreur qu'elle doit en avoir. Ainsi la
prière par laquelle on demande d'en
être délivré, non-seulement est propre
pour obtenir le secours de Dieu, mais
elle est même un secours, & elle for-
tifie l'ame contre ces tentations en for-
tifiant ses desirs.

Dieu délivre les hommes des tenta-
tions en deux manieres, ou en les en
préservant, ou en leur donnant la force
d'y résister; & la priere est le canal or-
dinaire par lequel on obtient l'une &
l'autre de ces graces.

Mais comme nous ne savons pas
quelle est la voie par laquelle Dieu a
résolu de nous secourir, & si ce n'est
point par l'éloignement des tentations
plutôt que par une forte résistance, on
ne peut pas exclure la premiere de ces
voies; & dans cette incertitude, on
doit tâcher d'obtenir de Dieu qu'il
nous délivre absolument de la tenta-
tion. Car peut-être a-t-il résolu de
nous l'accorder par ce moyen.

C'est l'avis exprès de saint Bernard.
Il veut qu'on prie d'être délivré des
tentations; mais il veut que ce soit
sans empressement & sans inquiétude.

148 De ce que l'on doit
Si te fatiget tentatio, supplicandum quidem pro ea ut auferatur à te, sed non nimis obnixè, quoniam in talibus meminisse semper oportet Apostolica illius sententia. Nos enim quid oremus sicut oportet nescimus.

On peut, dira-t-on, s'abandonner à Dieu en lui en laissant le choix, & en ne demandant, ni l'un, ni l'autre. Mais si cet abandon n'est point du tout accompagné de prieres, ce seroit un surcroît de tentation, puisque ce seroit tenter Dieu, en négligeant le principal des moyens qu'il nous a prescrits pour ne pas y succomber. Que s'il est joint à une priere générale de ne pas succomber à cette tentation, comme cette priere n'exclut aucun des moyens particuliers, elle les renferme tous au moins conditionnellement, & en laisse seulement le choix à Dieu.

Il faut pourtant remarquer, comme nous avons déjà fait, qu'encore que dans l'ignorance où nous sommes de ce qui nous est utile par rapport à nos foiblesses intérieures, nous ne devions, selon S. Augustin, faire aucune priere à Dieu qui ne soit conditionnelle, ni lui demander les moyens du salut qu'autant qu'ils y sont effectivement

demander à Dieu. L. II. 149
avantageux, & que cette doctrine doive s'étendre, selon ce Saint, même aux tentations contre la pureté, parce qu'il peut être utile à quelques-uns de ne pas en être délivrés, comme il l'a été à saint Paul, cela ne conclut pas néanmoins que nous devons être indifférents entre l'état de tentation & celui de paix; car la paix est aimable par elle-même; la tentation ne l'est point. Elle est plutôt par elle-même un sujet de gémissement, & elle ne peut même être utile que par ce gémissement. S'il faut donc souffrir en paix les retardements dont Dieu use quelquefois à nous en guérir, il ne faut néanmoins jamais cesser d'en gémir; & ce gémissement est une priere continuelle qui en demande à Dieu la délivrance dans le temps qui nous est propre.

On peut dire de plus qu'il est ordinairement nécessaire de joindre à ce gémissement continuel des prieres expresses, par lesquelles nous demandons à Dieu d'être délivrés de ces tentations. Car il n'y a rien de plus dangereux que de s'y accoutumer, & d'en perdre l'horreur; puisque par-là on peut venir facilement à les aimer

& à s'y plaire. Ainsi il est bon de s'exciter à les haïr, pourvu que ce ne soit pas avec des efforts d'imagination qui les rendent plus présentes; & c'est aussi, selon saint Augustin, ce que J. C. nous a commandé par la dernière demande de l'Oraison Dominicale, par laquelle nous prions Dieu qu'il nous délivre du mal.

Ce que nous demandons, dit-il, par les trois articles de l'Oraison du Seigneur, peut se réduire à ces trois points: Pardonnez-nous les fautes où la concupiscence nous a entraînés: Aidez-nous pour n'être point surmontés par la concupiscence: Délivrez-nous de la concupiscence. IGNOSCE nobis ea in quibus sumus abstracti à concupiscentia: Adjuva, ne abstrahamur à concupiscentia: Aufer à nobis concupiscentiam. Et c'est sur ce fondement qu'il reproche aux Pélagiens, qu'en soutenant que la concupiscence étoit naturelle, ils porteroient les hommes à ne pas prier pour en être délivrés. *Voilà le vice, dit-il, que la débilité a imprimé dans la nature. Permettez-lui de prier pour en être délivrée. ORARE finatur, ut sanetur.*

CHAPITRE VIII.

Dans quelles bornes on doit resserrer le désir de satisfaire à la justice de Dieu; & de l'abus qu'on peut en faire.

AYANT dessein de détruire, en passant dans ce Traité, certains égarements d'imagination, où l'on peut être facilement engagé par une connoissance imparfaite de quelques principes très-véritables en eux-mêmes, mais qu'on appliqueroit mal, je crois devoir encore en proposer un exemple dans l'abus qu'on pourroit faire, par de fausses conséquences, du désir de satisfaire à la justice de Dieu. Car quoique ce désir soit de lui-même une disposition très-sainte, il cesseroit de l'être, si on le pouvoit jusqu'où le raisonnement que je proposerai ici pourroit le porter.

Il est certain, dira-t-on, que la justice de Dieu qui punit les crimes, est un attribut de Dieu, aussi-bien que sa miséricorde & sa bonté, & qu'il n'est pas par conséquent moins aimable, ni moins adorable que les autres. Nous